

AM OKNA ACCORD LA GARANTIE POUR SES
PRODUITS
POUR LES DÉFAUTS DANS LA FABRICATION OU
LES MATÉRIAUX AUX CONDITIONS SUIVANTES:

LA GARANTIE EST UNE GARANTIE LIMITÉE.

1. Les profils en PVC sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication à partir de la date d'achat, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Le soleil et les polluants atmosphériques réguliers peuvent provoquer un changement progressif de couleur, de craquelage ou d'accumulation de taches ou de salissures sur tous les produits en PVC. Il s'agit d'événements naturels, qui sont exclus de la garantie

2. GARANTIE LIMITÉE SUR L'ISOLATEUR DE
VERRE IGU (UNITÉ DE VERRE ISOLÉ).

Cette garantie s'applique aux unités de verre isolé uniquement lorsqu'elles sont utilisées pour la fabrication de produits complets et couvre la formation de condensation ou de dépôts de poussière entre les deux vitres causée par une rupture du joint étanche, ce qui se traduit par une réduction sensible de la visibilité selon le tableau suivant.

3. QUINCAILLERIE

Cette garantie s'applique au matériel pour une période de 2 ans et couvre toute rupture se produisant dans des conditions normales d'utilisation. Cette garantie ne couvre pas l'oxydation, les changements de couleur, de polissage ou de finition du matériel. Cette garantie ne couvre pas et exclut spécifiquement les défauts causés par la corrosion si le matériel est utilisé dans un environnement corrosif. AM OKNA ne fournira que des pièces de rechange

gratuites. Toutes les dépenses de main-d'œuvre, de transport, de réparation, d'installation et / ou de finition sur site sont exclues.

4. CONDITIONS:

Les produits doivent être installés conformément à l'état de la technique et selon le manuel d'installation Aluplast (profilé en PVC), strict et vrai, pour que cette garantie soit valide. La période minimale, une fois par an, de l'entretien doit être respectée (lavage des profilés, lubrification des pièces mobiles et coupe-froid). Cette garantie peut être attribuée entièrement mais seulement pendant la première année suivant la date d'achat.

5. EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

Les conditions suivantes ne sont pas couvertes par la garantie.

Les défauts résultant de:

A) Conditions atmosphériques anormales, vapeurs ou poussières corrosives ou nocives.

B) Utilisation de diluants, de solvants ou de matériaux abrasifs sur les surfaces

C) Si la surface n'a pas été régulièrement entretenue pendant au moins un (1) an avec un savon liquide doux et de l'eau chaude appliquée avec un chiffon doux ou une éponge.

6. PROCÉDURES ET CONDITIONS DE LA
GARANTIE

Suite à la réception d'une réclamation écrite, respectant les conditions de cette garantie, AM OKNA considérera chaque réclamation et la réponse écrite sera remise dans les 14 jours ouvrables. Si la réclamation est acceptée et considérée comme valide, AM OKNA fournira un produit ou élément sans défauts dans les 21 jours, si un nouvel élément

n'a pas besoin d'être produit, ou dans les 60 jours si un nouvel élément doit être produit.

AM OKNA n'accorde aucune autre garantie pour la peinture et tous autres dommages de quelque nature que ce soit, y compris le coût de la main-d'œuvre, à l'exception de la première période de 10 ans, les dommages directs et accessoires, réels ou prévisibles, sont clairement exclus.

Cette garantie, qui s'applique à partir du 1er janvier 2015. Aucune autre garantie, orale ou écrite, n'est valide. Les produits vendus précédemment par AM OKNA sont couverts par la garantie applicable à la date de leur vente. Cette garantie est soumise au droit et à la législation polonaise.



OKNA